

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
**INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**
—
COURBEVOIE
—

①1 N° de publication : **3 092 320**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **20 00950**

⑤1 Int Cl⁸ : **B 65 F 1/00 (2019.12)**

①2

CERTIFICAT D'UTILITÉ

B3

⑤4 Récipient pour la collecte d'une ou plusieurs substances.

②2 Date de dépôt : 31.01.20.

③0 Priorité : 06.02.19 DE 20 2019 100 681.1.

④3 Date de mise à la disposition du public
de la demande : 07.08.20 Bulletin 20/32.

④5 Date de la mise à disposition du public du
certificat d'utilité : 15.01.21 Bulletin 21/02.

⑤6 Les certificats d'utilité ne font pas l'objet d'un
rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : METALTEX SA SA — CH.

⑦2 Inventeur(s) : MORANDI SERGIO.

⑦3 Titulaire(s) : METALTEX SA SA.

⑦4 Mandataire(s) : CABINET MOUTARD.

FR 3 092 320 - B3



Description

Titre de l'invention : Récipient pour la collecte d'une ou plusieurs substances.

- [0001] La présente invention concerne un récipient pour la collecte d'une ou plusieurs substances et, en particulier, un récipient pour la collecte de substances alimentaires.
- [0002] On connaît les récipients pour la collecte de substances alimentaires utilisables dans le cadre domestique, plus précisément dans la cuisine d'une habitation. Ces récipients sont dotés d'un profil adapté pour le positionnement et l'accrochage « à cheval » sur le bord supérieur d'une porte ou d'un tiroir qui se trouvent normalement sous le plan de travail de la cuisine. Une fois en position, ces récipients sont utilisés comme bacs pour la collecte puis l'utilisation (ou l'élimination) de substances alimentaires.
- [0003] Par exemple, après avoir coupé des légumes sur une planche à découper posée sur le plan de travail de la cuisine, il est possible de déplacer facilement et rapidement ces légumes (en s'aidant par exemple d'un couteau qui fait office de spatule) directement dans le récipient en question. Ensuite, après avoir par exemple transféré les légumes du récipient en question vers un récipient de cuisson, il est possible de remettre en place ledit récipient pour recueillir tous les déchets de légumes avant que ces déchets ne soient jetés à la poubelle ou triés. On évite ainsi d'avoir à ouvrir/fermer plusieurs fois la poubelle, en réussissant à maintenir le plan de travail de la cuisine propre et désencombré.
- [0004] Un problème récurrent lié à ces récipients de type connu est dû au fait que les portes et/ou les tiroirs présents dans les divers types de cuisine existants sont typiquement munis de boutons/poignées (utilisables pour ouvrir/fermer les portes et/ou les tiroirs susmentionnés) de formes et de dimensions très différentes les unes des autres. En outre, ces boutons/poignées ne sont pas toujours positionnés sur les portes et/ou sur les tiroirs à la même distance du bord supérieur et/ou des bords latéraux des portes et/ou des tiroirs susmentionnés, ou bien il peut ne pas y en avoir du tout, car il existe à la place des systèmes coulissants ou des systèmes d'ouverture/fermeture à ressort qui ne nécessitent aucun point de prise.
- [0005] En conséquence, à cause des divers types de boutons/poignées existants dans les différentes cuisines, pour pouvoir être « universels », les récipients déjà présents sur le marché présentent des formes spécifiques destinées à s'adapter à la majeure partie de ces boutons/poignées, sans pour autant jamais parvenir à une solution définitive. En d'autres termes, il n'existe à ce jour sur le marché aucun récipient tout à fait « universel ».
- [0006] La présente invention a donc pour objet de réaliser un récipient pour la collecte d'une

ou plusieurs substances, en particulier un récipient pour la collecte de substances alimentaires, qui soit de nature à pallier les inconvénients décrits ci-dessus de l'art antérieur d'une manière extrêmement simple, économique et particulièrement fonctionnelle.

- [0007] Plus précisément, la présente invention a pour objet de réaliser un récipient pour la collecte d'une ou plusieurs substances qui puisse s'adapter à la présence ou non de boutons/poignées sur les portes et/ou sur les tiroirs du mobilier de cuisine et, le cas échéant, puisse alors s'adapter aussi bien aux différentes dimensions (à savoir largeur, hauteur et profondeur) des boutons/poignées présents sur les portes et/ou tiroirs du mobilier de cuisine, qu'à leurs différentes positions sur ces portes/tiroirs.
- [0008] La présente invention a pour autre objet de réaliser un récipient pour la collecte d'une ou plusieurs substances qui, puisqu'il n'a plus à prendre de formes spécifiques pour pouvoir s'adapter aux différents boutons/poignées, ait une forme géométrique plus simple et nette par rapport aux récipients analogues de type connu, en augmentant l'espace contenu à l'intérieur du récipient et en facilitant son nettoyage après utilisation.
- [0009] Ces objets ainsi que d'autres de la présente invention sont atteints en réalisant un récipient pour la collecte d'une ou plusieurs substances, en particulier un récipient pour la collecte de substances alimentaires, comprenant une partie de fond et au moins une première paroi qui s'étend à partir de ladite partie de fond et qui se déploie le long d'au moins une direction horizontale prédéfinie, ladite partie de fond et ladite au moins une première paroi définissant conjointement une surface pour la collecte des substances ; des moyens d'accouplement de nature à permettre l'accouplement, par accrochage, de ladite au moins une première paroi avec le bord supérieur d'une structure de support sensiblement verticale, lesdits moyens d'accouplement s'étendant sensiblement au moins le long de ladite direction horizontale prédéfinie, le récipient étant caractérisé en ce qu'entre ladite au moins une première paroi et lesdits moyens d'accouplement est intercalé au moins un élément à charnière qui permet la rotation relative, autour d'un axe parallèle à ladite direction horizontale prédéfinie, de ladite partie de fond et de ladite au moins une première paroi par rapport auxdits moyens d'accouplement.
- [0010] D'autres caractéristiques de l'invention seront mises en lumière par la présente description.
- [0011] Les caractéristiques et les avantages d'un récipient pour la collecte d'une ou plusieurs substances selon la présente invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description qui suit, faite à titre d'exemple non limitatif, en référence aux dessins schématiques joints sur lesquels :
- [0012] [fig.1] est une vue en perspective d'un premier mode de réalisation du récipient pour la collecte d'une ou plusieurs substances selon la présente invention ;

- [0013] [fig.2] est une vue en plan du dessus du récipient de la figure 1 ;
- [0014] [fig.3] est une vue latérale du récipient de la figure 1 ;
- [0015] [fig.4] est une vue en perspective du bas du récipient de la figure 1 ;
- [0016] [fig.5] représente respectivement une configuration de travail différente du récipient de la figure 1 ;
- [0017] [fig.6] représente respectivement une configuration de travail différente du récipient de la figure 1 ;
- [0018] [fig.7] représente respectivement une configuration de travail différente du récipient de la figure 1 ;
- [0019] [fig.8] représente respectivement un type différent de moyens d'accouplement du récipient de la figure 1 ;
- [0020] [fig.9] représente respectivement un type différent de moyens d'accouplement du récipient de la figure 1 ;
- [0021] [fig.10] représente respectivement un type différent de moyens d'accouplement du récipient de la figure 1 ;
- [0022] [fig.11] représente respectivement un type différent de moyens d'accouplement du récipient de la figure 1 ;
- [0023] [fig.12] représente le récipient de la figure 1 muni d'une spatule optionnelle ;
- [0024] [fig.13] représente le récipient de la figure 1 muni d'une spatule optionnelle ;
- [0025] [fig.14] est une vue en perspective d'un second mode de réalisation du récipient pour la collecte d'une ou plusieurs substances selon la présente invention ;
- [0026] [fig.15] est une vue en élévation latérale qui représentent le récipient de la figure 14 ;
- [0027] [fig.16] est une vue en élévation latérale qui représentent le récipient de la figure 14 ;
- [0028] [fig.17] représente respectivement une configuration de travail différente du récipient de la figure 14 ;
- [0029] [fig.18] représente respectivement une configuration de travail différente du récipient de la figure 14 ;
- [0030] [fig.19] représente respectivement une configuration de travail différente du récipient de la figure 14 ;
- [0031] [fig.20] représente respectivement une configuration de travail différente du récipient de la figure 14 ;
- [0032] [fig.21] représente une autre variante possible du récipient pour la collecte d'une ou plusieurs substances selon la présente invention ;
- [0033] [fig.22] représente une autre variante possible du récipient pour la collecte d'une ou plusieurs substances selon la présente invention ;
- [0034] [fig.23] représente une autre variante possible du récipient pour la collecte d'une ou plusieurs substances selon la présente invention ;
- [0035] [fig.24] est une vue agrandie du détail XXIV de la figure 3 ; et,

- [0036] [fig.25] est une vue agrandie du détail XXV de la figure 4.
- [0037] Quelques-uns des modes de réalisation préférés du récipient pour la collecte d'une ou plusieurs substances selon la présente invention vont être présentés en référence aux figures. Le récipient est désigné globalement par le numéro de référence 10.
- [0038] Le récipient 10 comprend, selon un mode de réalisation générique, une partie de fond 12 et au moins une première paroi 14 qui s'étend à partir de la partie de fond 12 et qui se déploie le long d'au moins une direction horizontale A prédéfinie. La partie de fond 12 et la première paroi 14 définissent conjointement une surface pour la collecte des substances. Typiquement, en plus de la partie de fond 12 et de la première paroi 14, le récipient 10 comprend également dans tous ses modes de réalisation préférés une seconde paroi avant 26, opposée à la première paroi 14, et une paire de parois latérales 28, 30, de sorte que le récipient 10 ait sensiblement la forme d'un bac.
- [0039] Le récipient 10 comprend en outre des moyens d'accouplement 16 de nature à permettre l'accouplement, par accrochage, de la première paroi 14 avec le bord supérieur d'une structure de support S (figures 5 à 7 et 17 à 20) sensiblement verticale. Cette structure de support S est généralement constituée d'une porte et/ou d'un tiroir qui sont normalement présents sur un meuble de cuisine. Les moyens d'accouplement 16 s'étendent sensiblement au moins le long de la direction horizontale A prédéfinie de la première paroi 14 du récipient 10 qui, dans sa configuration de travail, se trouve disposée parallèlement à la surface de la porte et/ou du tiroir.
- [0040] Entre la première paroi 14 du récipient 10 et les moyens d'accouplement 16 est intercalé au moins un élément à charnière 18 qui permet la rotation relative, autour d'un axe B parallèle à ladite direction horizontale A prédéfinie, de la partie de fond 12 et de ladite première paroi 14 par rapport aux moyens d'accouplement 16. Autrement dit, entre le récipient 10 proprement dit et les moyens d'accouplement 16 de nature à placer le récipient 10 « à cheval » sur le bord de la porte et/ou du tiroir est intercalé au moins un élément à charnière 18 qui rend ce récipient 10 flexible. De cette façon, du fait qu'il est flexible et pas totalement rigide, le récipient 10 pourra s'adapter à la présence ou non de boutons/poignées en correspondance avec le bord supérieur de la porte et/ou du tiroir, ainsi qu'à leurs différentes dimensions, et à la position différente par rapport à la fois audit bord supérieur et aux bords latéraux de la porte et/ou du tiroir.
- [0041] Comme le montrent les figures 3 et 4 et les vues en détail respectives des figures 24 et 25, les moyens d'accouplement 16 sont constitués d'au moins un profil d'accrochage 20, 22 et 24 qui comprend une ou plusieurs surfaces d'appui supérieures 20 qui se déploient le long de la direction horizontale A prédéfinie de la première paroi 14. Cette surface d'appui supérieure 20, qui peut également être discontinue, comme le montre par exemple la figure 22, est prévue pour reposer sur le bord supérieur de la

structure de support S. Le profil d'accrochage 20, 22, 24 comprend en outre au moins une surface antérieure 22 et au moins une surface postérieure 24 qui s'étendent sur des plans à distance l'un de l'autre et qui se déploient vers le bas à partir de la surface d'appui supérieure 20. Ces surfaces antérieure 22 et postérieure 24 sont prévues pour venir en prise avec le bord supérieur de la structure de support S afin de soutenir le récipient 10.

- [0042] De préférence, la surface postérieure 24 du profil d'accrochage se déploie le long d'un plan sensiblement vertical, tandis que la surface antérieure 22 correspondante se déploie le long d'un plan convergent, à partir de la surface d'appui supérieure 20 respective, vers le plan vertical de déploiement de ladite surface postérieure 24. De cette façon, la surface postérieure 24 et la surface antérieure 22 du profil d'accrochage sont configurées pour venir en prise selon un accouplement de type pince avec le bord supérieur de la structure de support S. En variante, aussi bien la surface postérieure 24 du profil d'accrochage que la surface antérieure 22 correspondante pourraient se déployer le long de plans respectifs convergents l'un par rapport à l'autre à partir de leur surface d'appui supérieure 20 respective, de façon à accentuer l'effet « pince ». Pour rendre l'effet « pince » possible, la surface antérieure 22 et la surface postérieure 24 du profil d'accrochage sont élastiquement reliées à leur surface d'appui supérieure 20 respective.
- [0043] Le profil d'accrochage 20, 22, 24 qui forme les moyens d'accouplement 16 peut être réalisé selon une pluralité de configurations possibles, dont certaines sont représentées sur les figures 8 à 11. Par exemple, comme le montre la figure 11, le profil d'accrochage 20, 22, 24 peut avoir sensiblement une forme de U à l'envers et être doté d'une seule surface d'appui supérieure 20, d'une seule surface antérieure 22 et d'une seule surface postérieure 24 ayant toutes la même longueur, mesurée le long de la direction horizontale A prédéfinie.
- [0044] En variante, au moins une (figure 8) ou les deux (figures 9 et 10) des surfaces antérieure 22 et postérieure 24 peuvent être constituées d'une ou plusieurs sections de surface dans lesquelles chaque section de surface a une longueur, toujours mesurée le long de la direction horizontale A prédéfinie, qui est sensiblement inférieure à la longueur de la surface d'appui supérieure 20. Le fait de réaliser une ou les deux surfaces antérieure 22 et postérieure 24 au moyen d'une ou plusieurs sections de surface très courtes rend le profil d'accrochage 20, 22, 24 encore moins rigide et donc plus facilement adaptable aux différentes épaisseurs des portes et/ou des tiroirs. En variante ou en plus, au moins une des surfaces antérieure 22 et postérieure 24 peut avoir une épaisseur qui est inférieure à l'épaisseur moyenne de la surface d'appui supérieure 20 respective.
- [0045] De préférence, le récipient 10 est fabriqué à partir d'une pièce unique de matière

plastique, de sorte que tout le produit puisse être obtenu par moulage par injection en une seule fois, en minimisant les coûts de production. L'élément à charnière 18 peut donc être obtenu au moyen d'une (figure 1) ou de plusieurs (figure 21) lignes de faiblesse qui se déploient le long d'un axe parallèle à la direction horizontale A prédéfinie et qui ont une épaisseur inférieure à l'épaisseur moyenne de la surface d'appui supérieure 20 respective du profil d'accrochage.

- [0046] En variante au récipient 10 fabriqué d'une seule pièce de matière plastique, on pourrait également prévoir un récipient obtenu par l'assemblage de deux ou plusieurs composants séparés, par exemple le récipient 10 proprement dit d'un côté, le profil d'accrochage qui constitue les moyens d'accouplement 16 de l'autre côté et un éventuel élément à charnière 18 qui peut être séparé ou assemblé à un élément parmi le récipient 10 et les moyens d'accouplement 16, comme illustré par exemple sur la figure 23. Ces deux ou plus composants séparés pourraient ensuite être assemblés en permettant un mouvement l'un par rapport à l'autre, par exemple par l'intermédiaire d'un ou plusieurs pivots qui forment l'élément à charnière et qui sont directement insérés dans les deux composants restants, ou bien par l'intermédiaire d'éléments additionnels de connexion.
- [0047] Selon le mode de réalisation du récipient 10 illustré sur les figures 1 à 13, la première paroi 14 est subdivisée en une première partie inférieure 14A sensiblement plane, qui est reliée à la partie de fond 12, et en une seconde partie supérieure 14B, elle aussi sensiblement plane, qui relie la première partie inférieure 14A à l'élément à charnière 18. La seconde partie supérieure 14B est divergente par rapport à la première partie inférieure 14A, de telle sorte que la superficie de la surface supérieure ouverte du bac soit plus grande que la superficie de la partie de fond 12. Cette caractéristique facilite l'introduction des substances dans le récipient 10 à travers la large surface supérieure ouverte du bac. En outre, le profil plat particulier de toutes les parois du récipient 10 en augmente l'espace intérieur et en facilite les opérations de nettoyage.
- [0048] Selon le mode de réalisation du récipient 10 représenté sur les figures 1 à 13, la seconde paroi avant 26 peut également avoir une hauteur globale, mesurée dans une direction verticale, qui est supérieure à la hauteur globale de la première paroi 14. Cette caractéristique permet au récipient 10, même quand il se trouve dans une position fortement inclinée vers l'avant du fait de l'absence sur la structure de support S de boutons/poignées faisant fortement saillie (figure 5), de ne pas provoquer le renversement des substances contenues à l'intérieur.
- [0049] Selon le mode de réalisation du récipient 10 représenté sur les figures 14 à 20, ce récipient 10 comprend au moins un couvercle 32, prévu pour fermer la surface supérieure du bac, et au moins une poignée 34 articulée sur au moins une des parois latérales 28, 30, pour pouvoir déplacer facilement le récipient 10.

- [0050] Par rapport au précédent mode de réalisation, le présent récipient 10 à poignée 34 et couvercle 32 a surtout pour objet de positionner ledit récipient 10 sur le plan de travail de la cuisine afin d'y mettre des déchets humides, ainsi que de l'utiliser éventuellement également sur la structure de support S avec le système d'accrochage fourni par les moyens d'accouplement 16 et par l'élément à charnière 18 correspondant.
- [0051] Enfin, selon le mode de réalisation des figures 1 à 13 (en particulier des figures 12 et 13) ainsi qu'éventuellement selon le mode de réalisation des figures 14 à 20, le récipient 10 peut être doté d'au moins une spatule 36 insérée de manière amovible dans une fissure de support 38 correspondante prévue sur une de ses parois, comme, par exemple, la seconde paroi avant 26.
- [0052] On a ainsi vu que le récipient pour la collecte d'une ou plusieurs substances selon la présente invention atteint les objets soulignés précédemment.
- [0053] Le récipient pour la collecte d'une ou plusieurs substances ainsi conçu est susceptible dans tous les cas de subir de nombreuses modifications et variantes, dès lors qu'elles ne sortent pas du cadre de l'invention. En outre, tous les détails peuvent être remplacés par des éléments techniquement équivalents. Dans la pratique, les matériaux utilisés, ainsi que les formes et les dimensions, pourront être de tout type, selon les exigences techniques.
- [0054] Le cadre de protection de l'invention est donc défini par les revendications annexées.

Revendications

[Revendication 1]

Récipient (10) pour la collecte d'une ou plusieurs substances, le récipient (10) comprenant :

- une partie de fond (12) et au moins une première paroi (14) qui s'étend à partir de ladite partie de fond (12) et qui se déploie le long d'au moins une direction horizontale (A) prédéfinie, ladite partie de fond (12) et ladite au moins une première paroi (14) définissant conjointement une surface pour la collecte des substances ;

- des moyens d'accouplement (16) de nature à permettre

l'accouplement, par accrochage, de ladite au moins une première paroi (14) avec le bord supérieur d'une structure de support (S) sensiblement verticale, lesdits moyens d'accouplement (16) s'étendant sensiblement au moins le long de ladite direction horizontale (A) prédéfinie, le récipient (10) étant caractérisé en ce qu'entre ladite au moins une première paroi (14) et lesdits moyens d'accouplement (16) est intercalé au moins un élément à charnière (18) qui permet la rotation relative, autour d'un axe (B) parallèle à ladite direction horizontale (A) prédéfinie, de ladite partie de fond (12) et de ladite au moins une première paroi (14) par rapport auxdits moyens d'accouplement (16).

[Revendication 2]

Récipient (10) selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens d'accouplement (16) sont constitués d'au moins un profil d'accrochage (20, 22, 24) qui comprend :

- une ou plusieurs surfaces d'appui supérieures (20) qui se déploient le long de ladite direction horizontale (A) prédéfinie, lesdites une ou plusieurs surfaces d'appui supérieures (20) étant prévues pour appuyer sur le bord supérieur de ladite structure de support (S) ; et

- au moins une surface antérieure (22) et au moins une surface postérieure (24) qui s'étendent sur des plans à distance l'un de l'autre et qui se déploient vers le bas à partir d'une surface d'appui supérieure (20) respective, lesdites au moins une surface antérieure (22) et au moins une surface postérieure (24) étant prévues pour venir en prise avec le bord supérieur de ladite structure de support (S) afin de soutenir le récipient (10).

[Revendication 3]

Récipient (10) selon la revendication 2, caractérisé en ce que ladite au moins une surface postérieure (24) se déploie le long d'un plan sensiblement vertical, tandis que ladite au moins une surface antérieure (22) se déploie le long d'un plan convergent, à partir de la surface d'appui

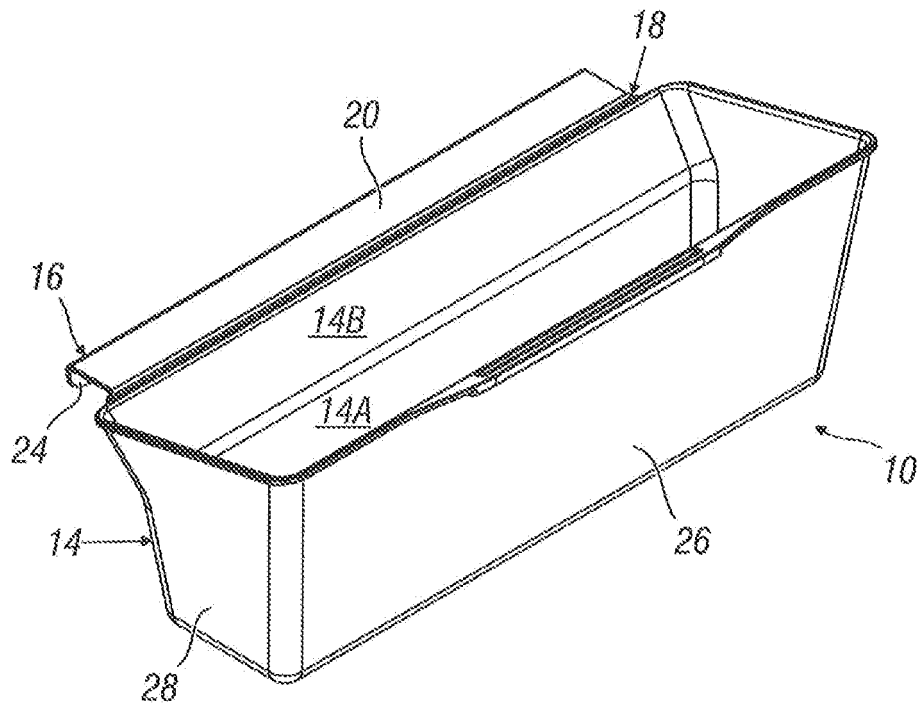
supérieure (20) respective, vers le plan vertical de déploiement de ladite au moins une surface postérieure (24), de sorte que ladite au moins une surface postérieure (24) et ladite au moins une surface antérieure (22) soient configurées pour venir en prise selon un accouplement à pince avec le bord supérieur de ladite structure de support (S).

- [Revendication 4] Récipient (10) selon la revendication 2, caractérisé en ce que ladite au moins une surface postérieure (24) et ladite au moins une surface antérieure (22) se déploient le long de plans respectifs convergents l'un par rapport à l'autre à partir de la surface d'appui supérieure (20) respective.
- [Revendication 5] Récipient (10) selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que ladite au moins une surface antérieure (22) et ladite au moins une surface postérieure (24) sont reliées élastiquement à ladite surface d'appui supérieure (20).
- [Revendication 6] Récipient (10) selon l'une quelconque des revendications 2 à 5, caractérisé en ce que ledit profil d'accrochage (20, 22, 24) a sensiblement une forme de U à l'envers et est doté d'une seule surface d'appui supérieure (20), d'une seule surface antérieure (22) et d'une seule surface postérieure (24) ayant toutes la même longueur, mesurée le long de ladite direction horizontale (A) prédéfinie.
- [Revendication 7] Récipient (10) selon l'une quelconque des revendications 2 à 5, caractérisé en ce qu'au moins une desdites surfaces antérieure (22) et postérieure (24) est constituée d'une ou plusieurs sections de surface dans lesquelles chaque section de surface a une longueur, mesurée le long de ladite direction horizontale (A) prédéfinie, qui est inférieure à la longueur de la surface d'appui supérieure (20).
- [Revendication 8] Récipient (10) selon l'une quelconque des revendications 2 à 7, caractérisé en ce qu'au moins une desdites surfaces antérieure (22) et postérieure (24) a une épaisseur inférieure à l'épaisseur moyenne de la surface d'appui supérieure (20) respective.
- [Revendication 9] Récipient (10) selon l'une quelconque des revendications 2 à 8, caractérisé en ce que ledit élément à charnière (18) est obtenu au moyen d'une ou plusieurs lignes de faiblesse qui se déploient le long d'un axe parallèle à ladite direction horizontale (A) prédéfinie et qui ont une épaisseur inférieure à l'épaisseur moyenne de la surface d'appui supérieure (20) respective.
- [Revendication 10] Récipient (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il comprend, en plus de ladite partie de fond (12) et de

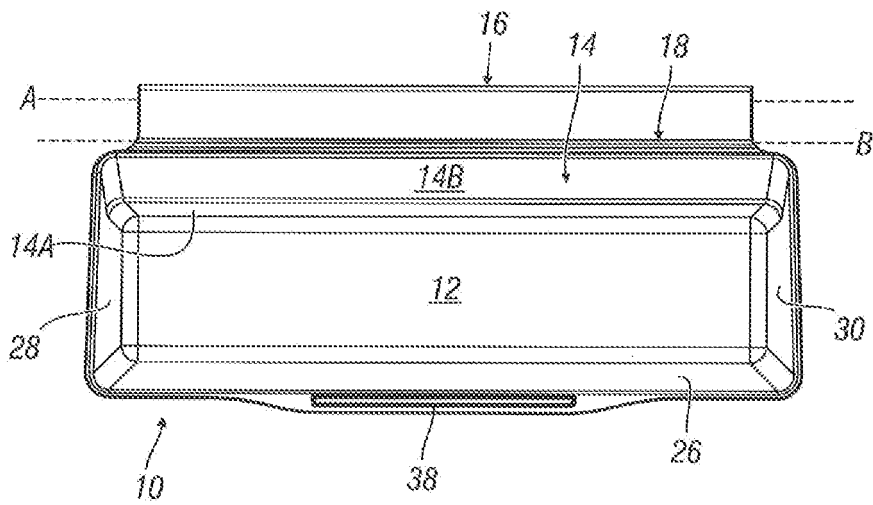
ladite au moins une première paroi (14), également une seconde paroi avant (26), opposée à ladite au moins une première paroi (14), et deux parois latérales (28, 30), de sorte que ledit récipient (10) ait sensiblement la forme d'un bac.

- [Revendication 11] Récipient (10) selon la revendication 10, caractérisé en ce que ladite au moins une première paroi (14) est subdivisée en une première partie inférieure (14A) sensiblement plane, qui est reliée à ladite partie de fond (12), et en une seconde partie supérieure (14B) sensiblement plane, qui relie ladite première partie inférieure (14A) audit au moins un élément à charnière (18), ladite seconde partie supérieure (14B) étant divergente par rapport à ladite première partie inférieure (14A), de telle sorte que la superficie de la surface supérieure ouverte du bac soit plus élevée que la superficie de ladite partie de fond (12).
- [Revendication 12] Récipient (10) selon la revendication 10 ou 11, caractérisé en ce que ladite seconde paroi avant (26) possède une hauteur globale, mesurée dans une direction verticale, qui est supérieure à la hauteur globale de ladite au moins une première paroi (14).
- [Revendication 13] Récipient (10) selon l'une quelconque des revendications 10 à 12, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un couvercle (32) prévu pour fermer la surface supérieure du bac.
- [Revendication 14] Récipient (10) selon l'une quelconque des revendications 10 à 13, caractérisé en ce qu'il comprend au moins une poignée (34) articulée sur au moins une desdites parois latérales (28, 30).
- [Revendication 15] Récipient (10) selon l'une quelconque des revendications 10 à 14, caractérisé en ce qu'il comprend en outre au moins une spatule (36) insérée de manière amovible dans une fente de support (38) correspondante prévue sur une desdites parois (14, 26, 28, 30), de préférence la seconde paroi avant (26).
- [Revendication 16] Récipient (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que lesdits moyens d'accouplement (16) et/ou ledit au moins un élément à charnière (18) sont réalisés comme des composants séparés par rapport audit récipient (10).
- [Revendication 17] Récipient (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 15, caractérisé en ce qu'il est fabriqué par moulage par injection d'une pièce unique de matière plastique.

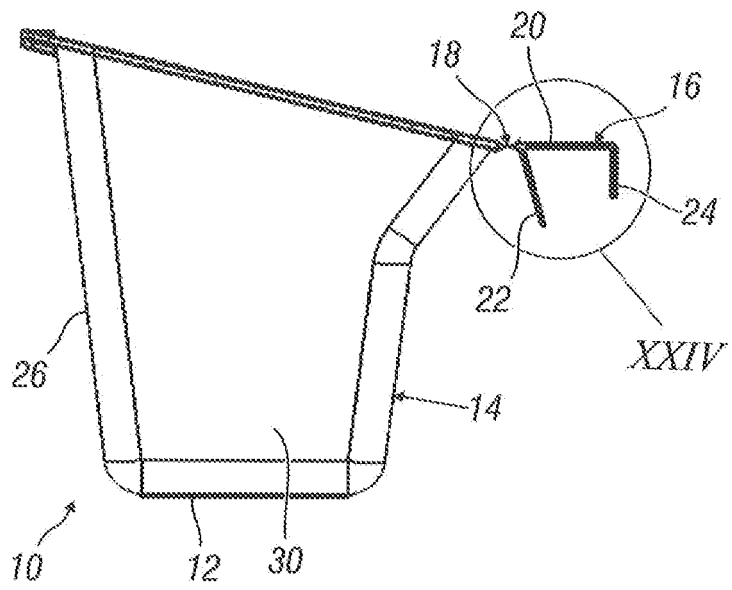
[Fig. 1]



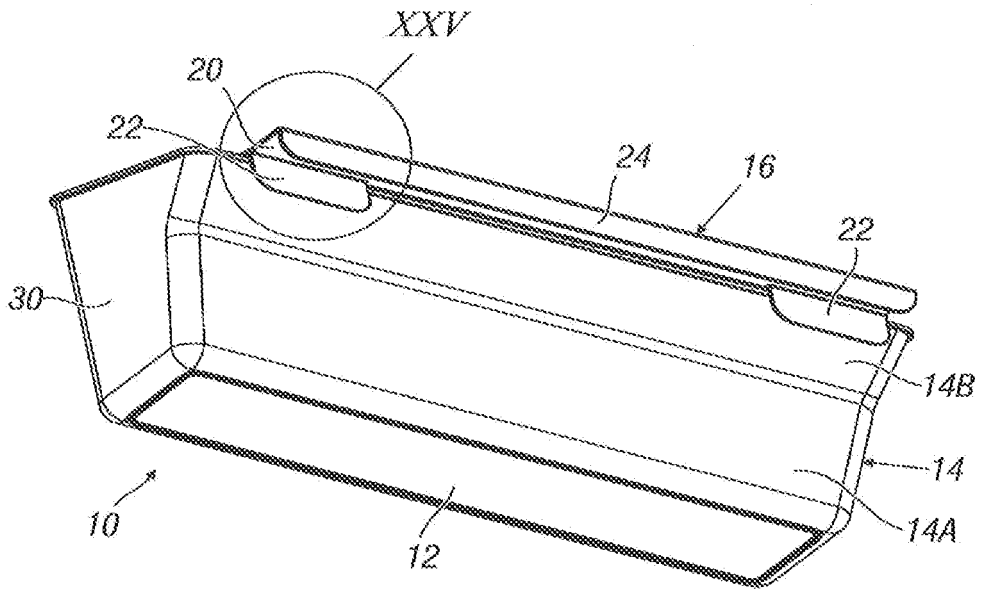
[Fig. 2]



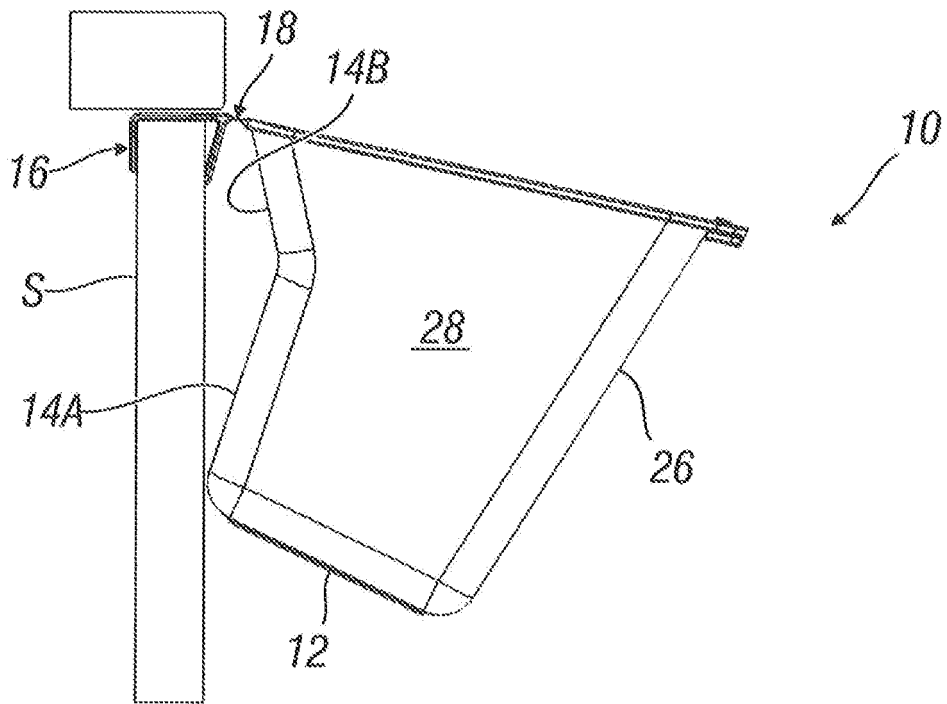
[Fig. 3]



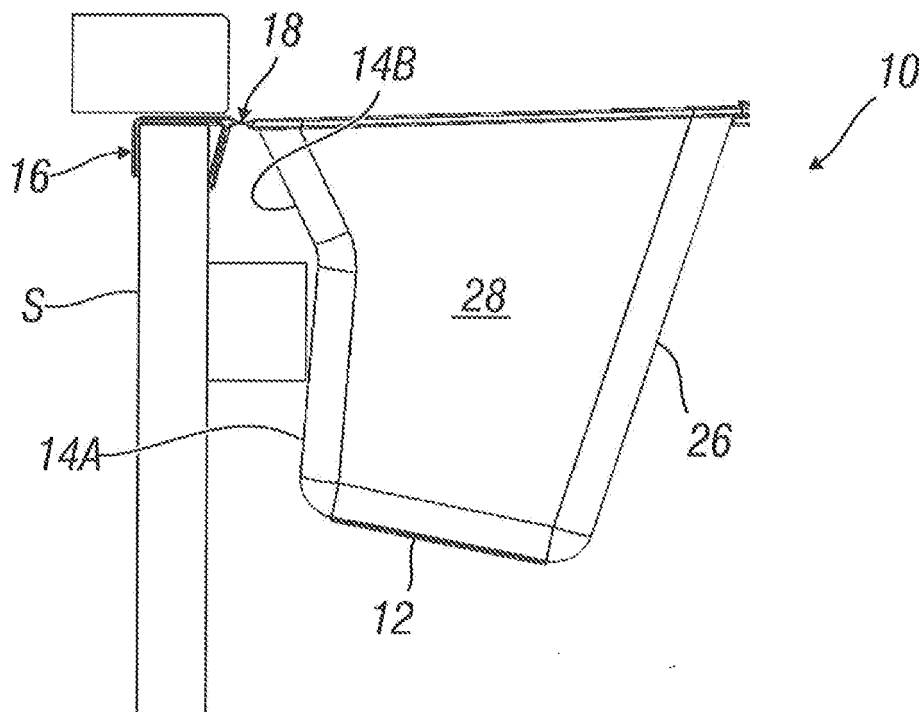
[Fig. 4]



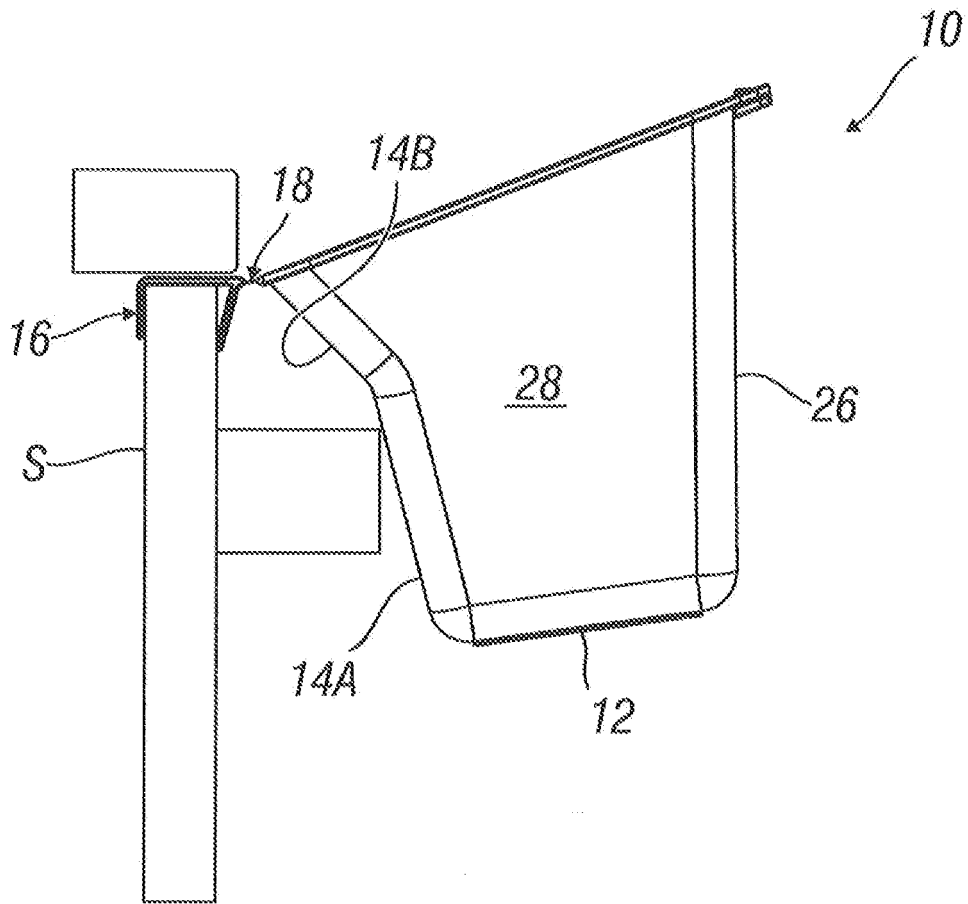
[Fig. 5]



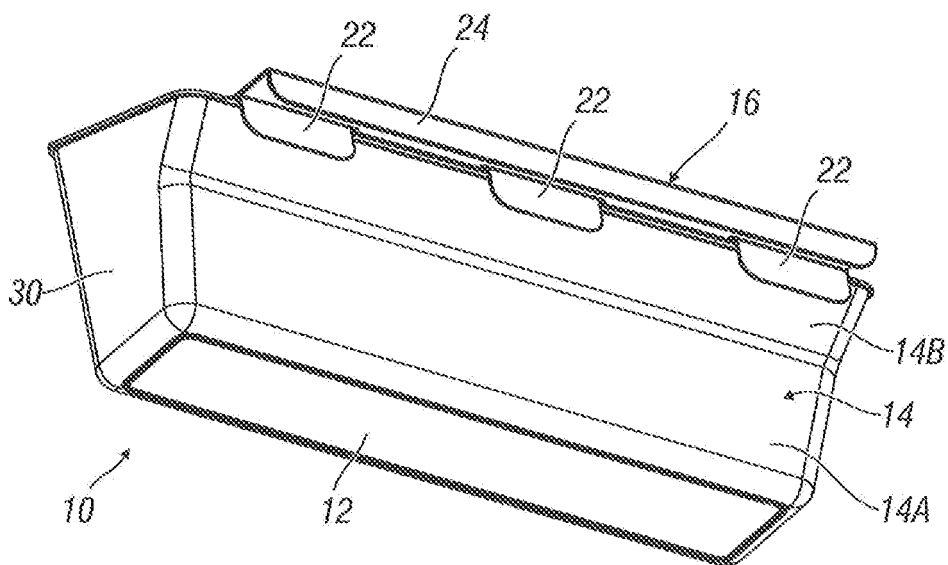
[Fig. 6]



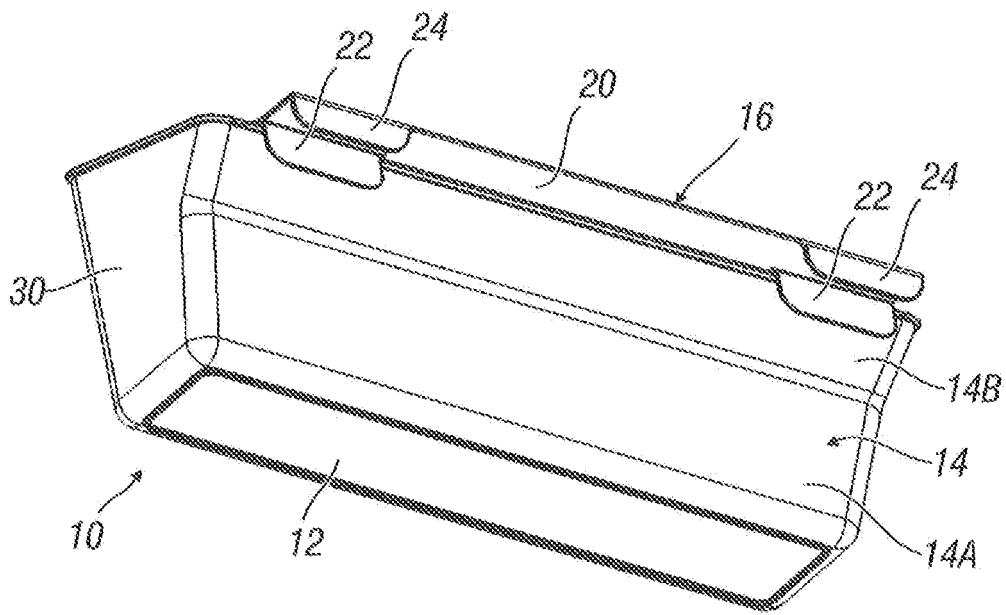
[Fig. 7]



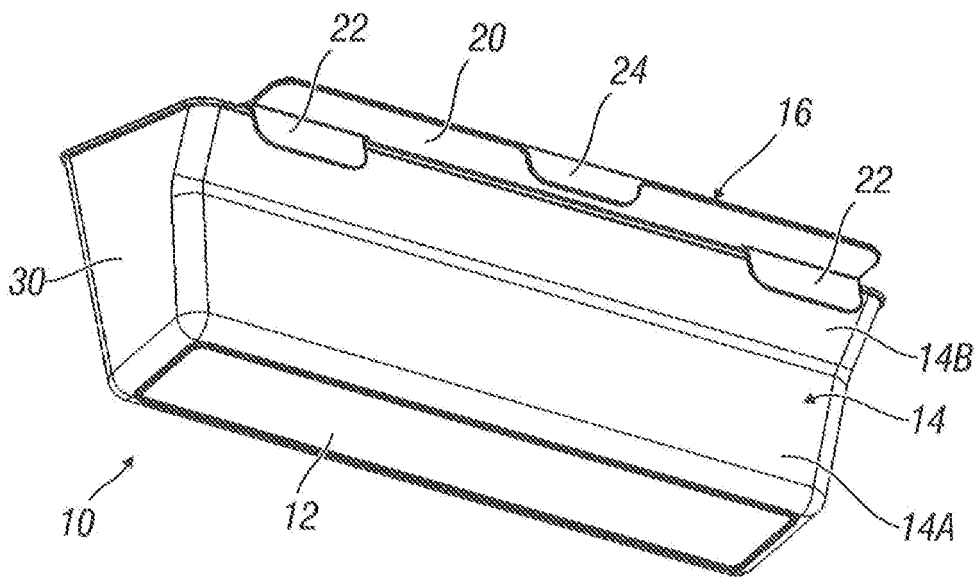
[Fig. 8]



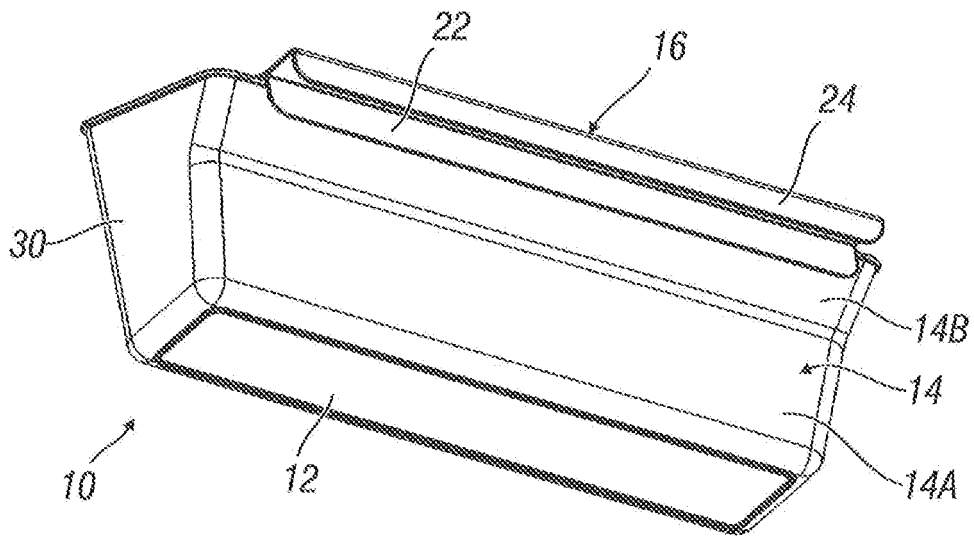
[Fig. 9]



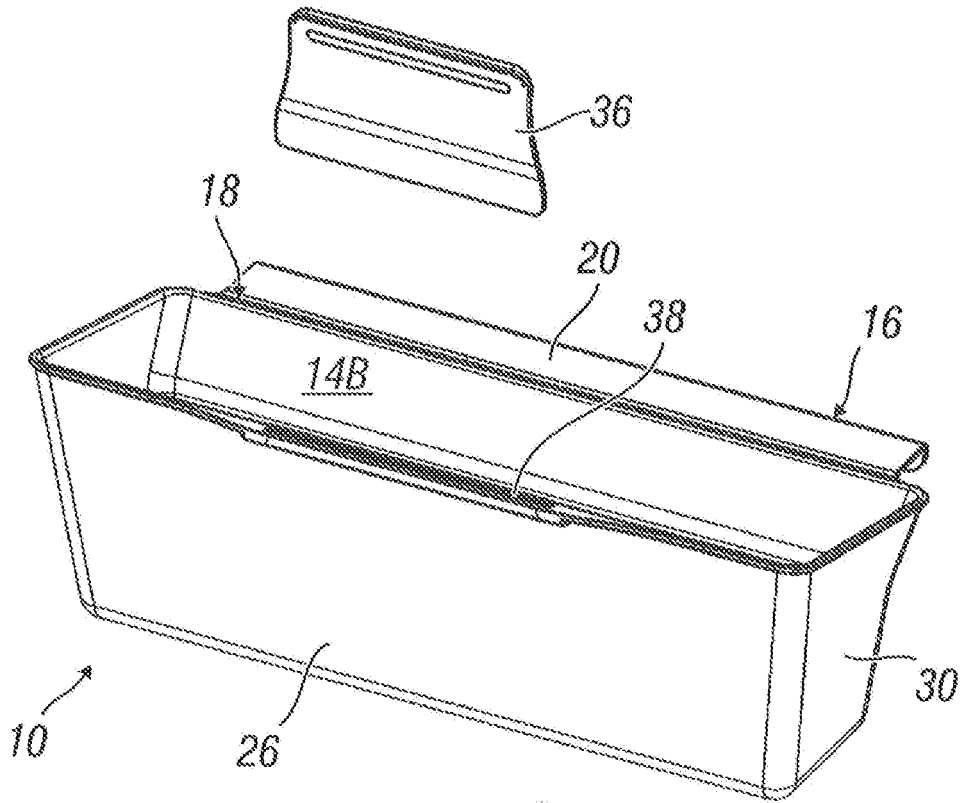
[Fig. 10]



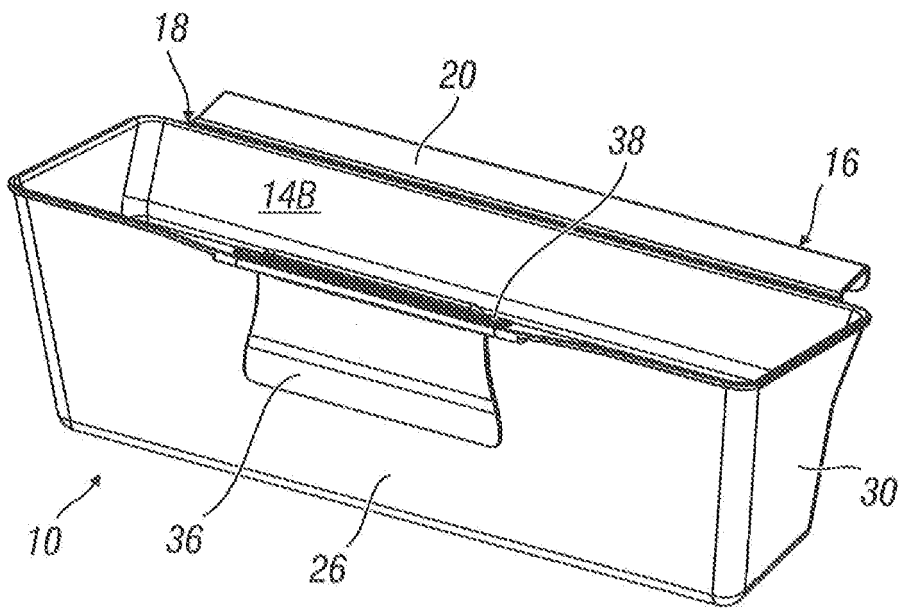
[Fig. 11]



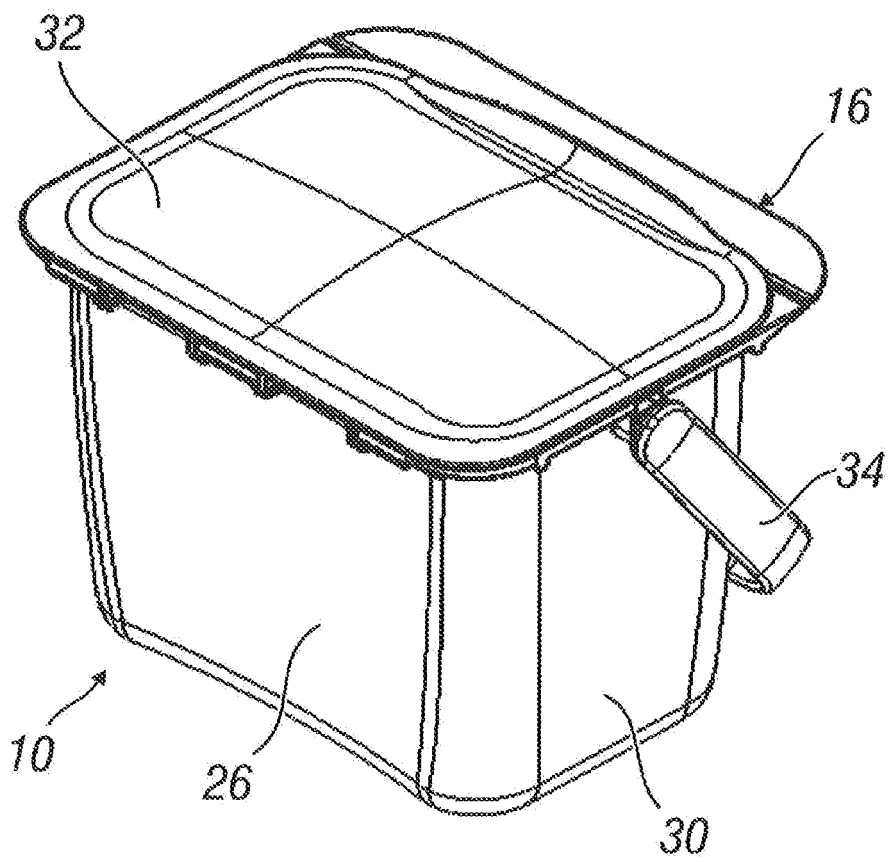
[Fig. 12]



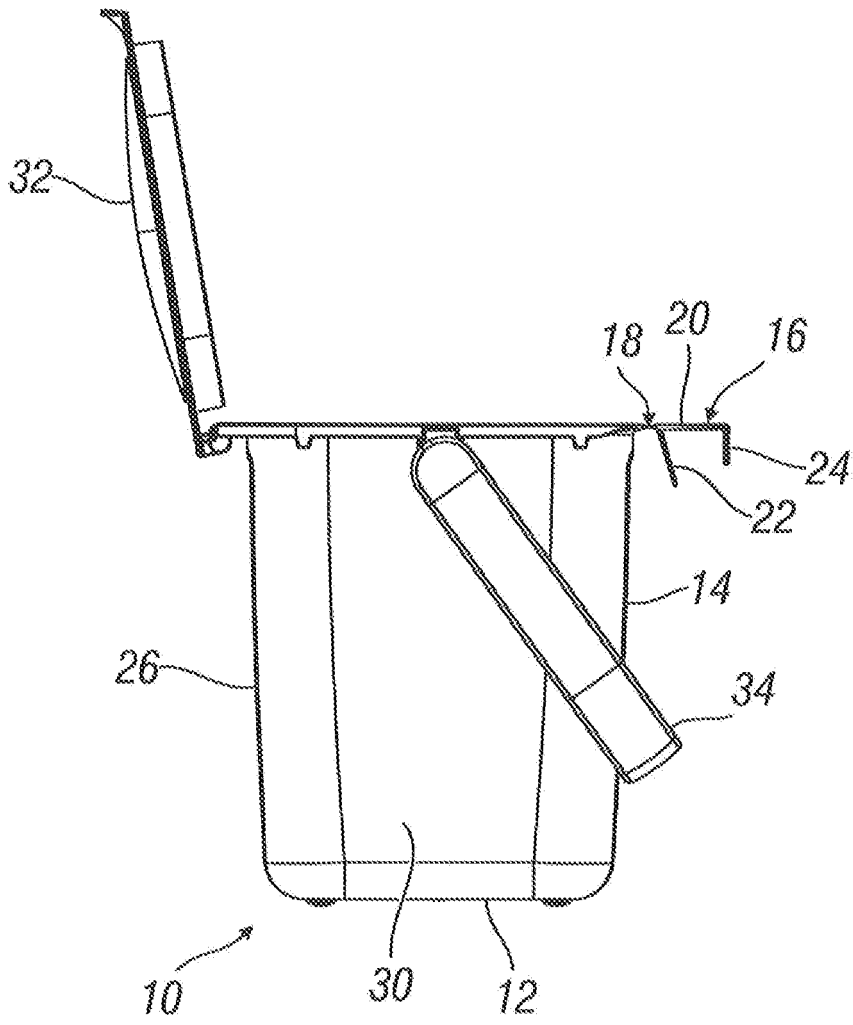
[Fig. 13]



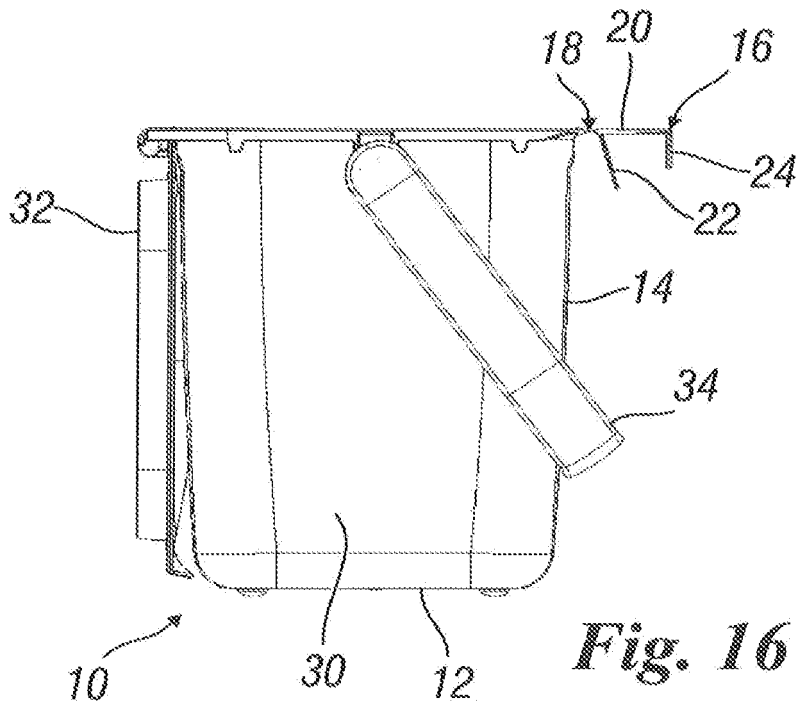
[Fig. 14]



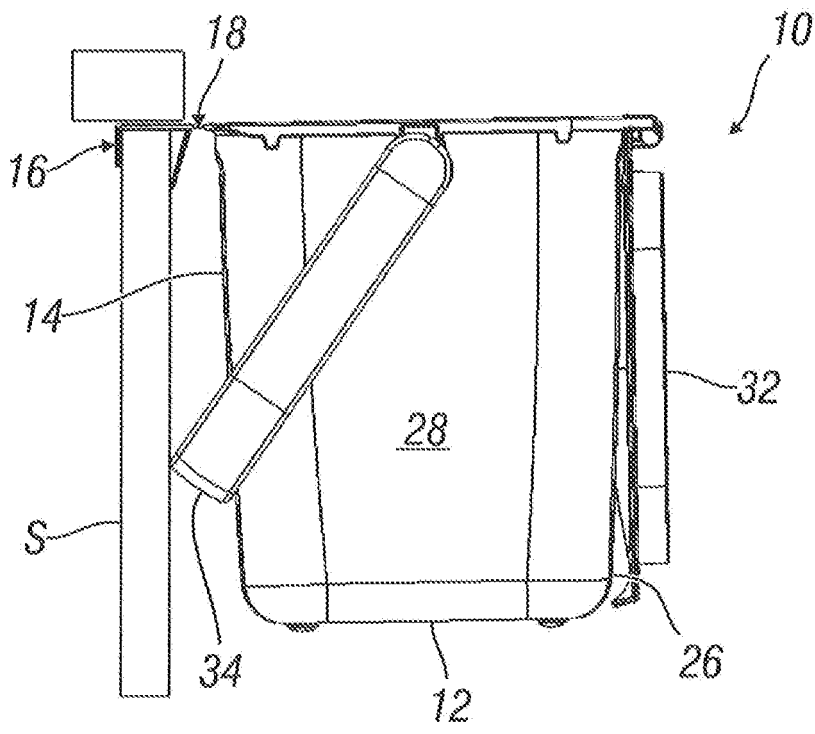
[Fig. 15]



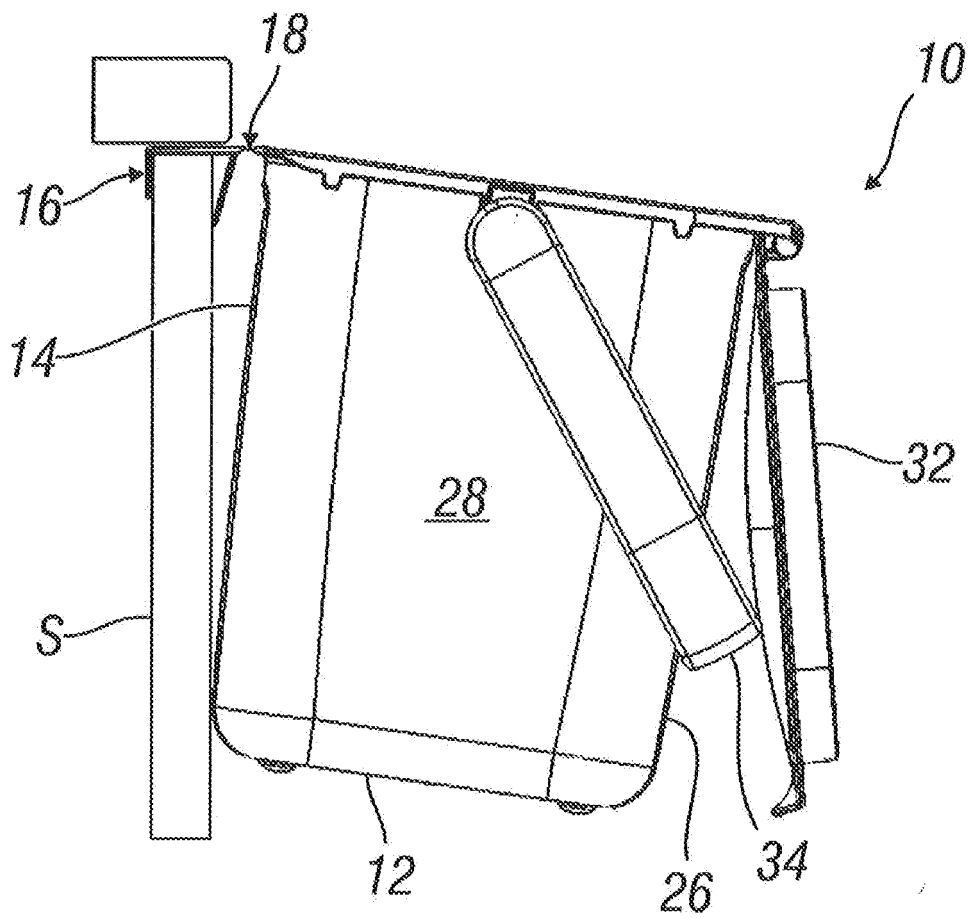
[Fig. 16]



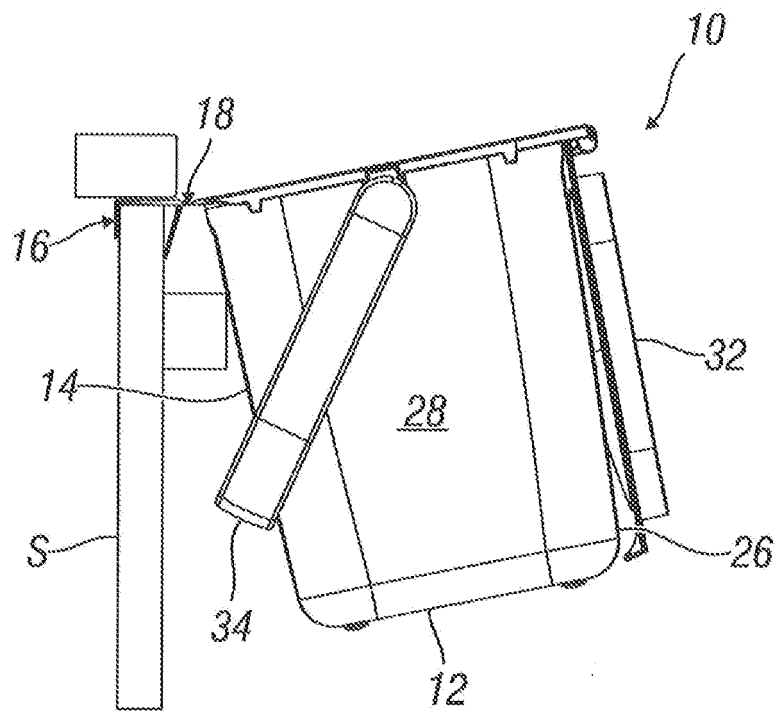
[Fig. 17]



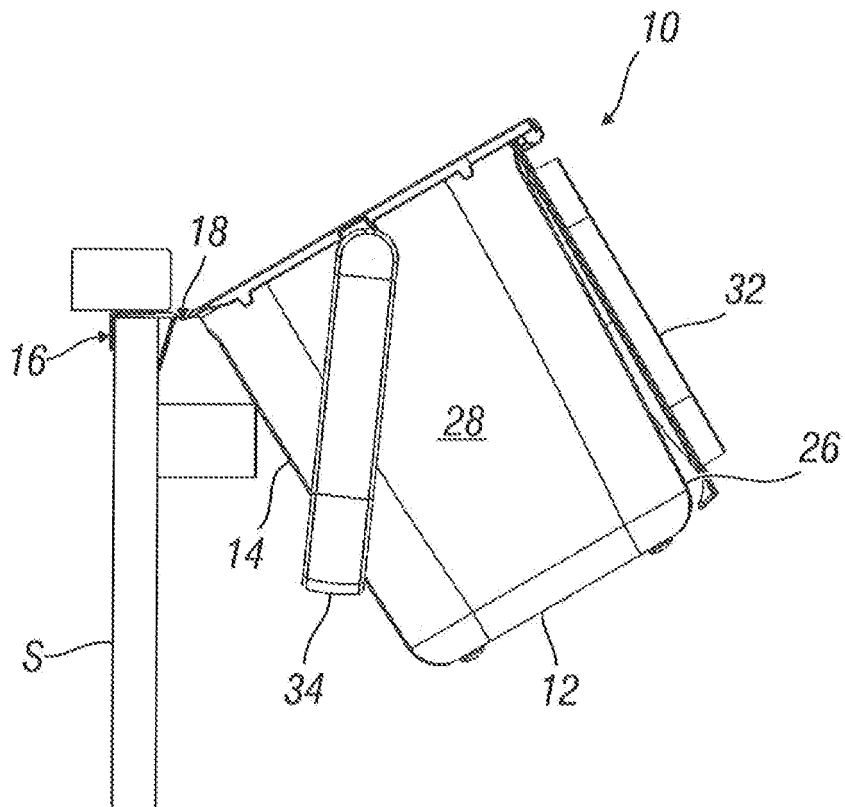
[Fig. 18]



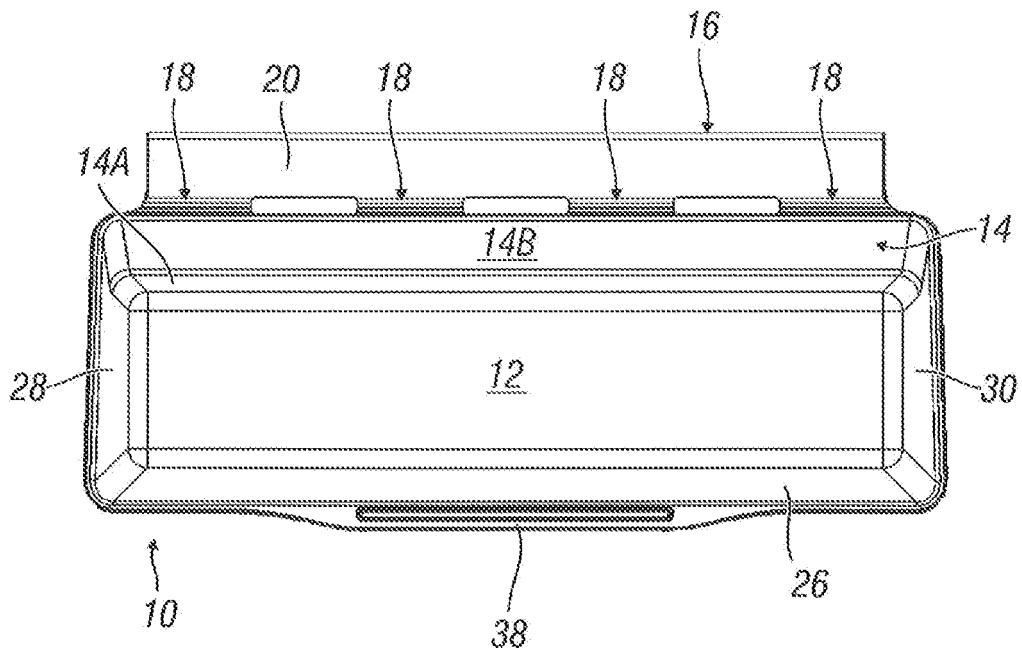
[Fig. 19]



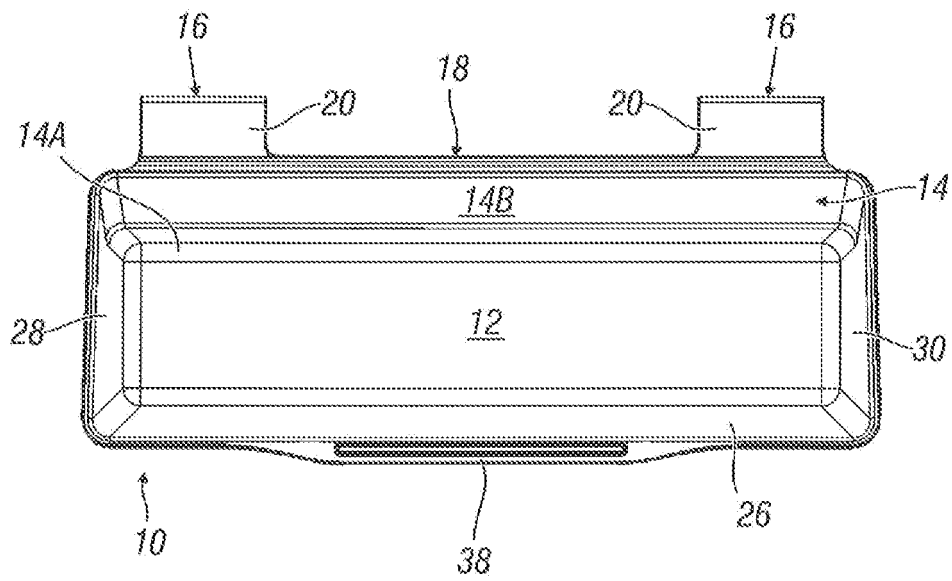
[Fig. 20]



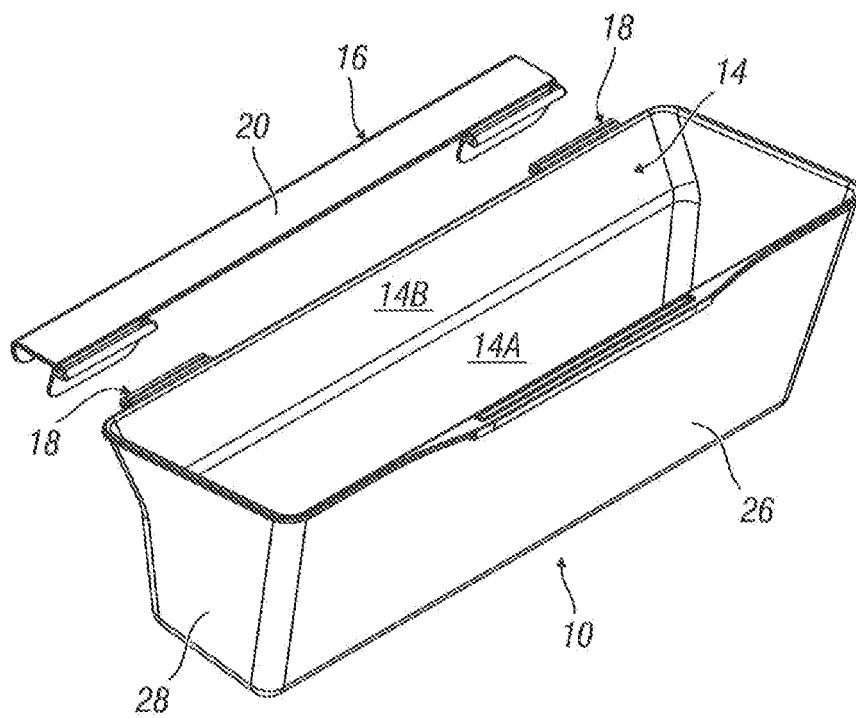
[Fig. 21]



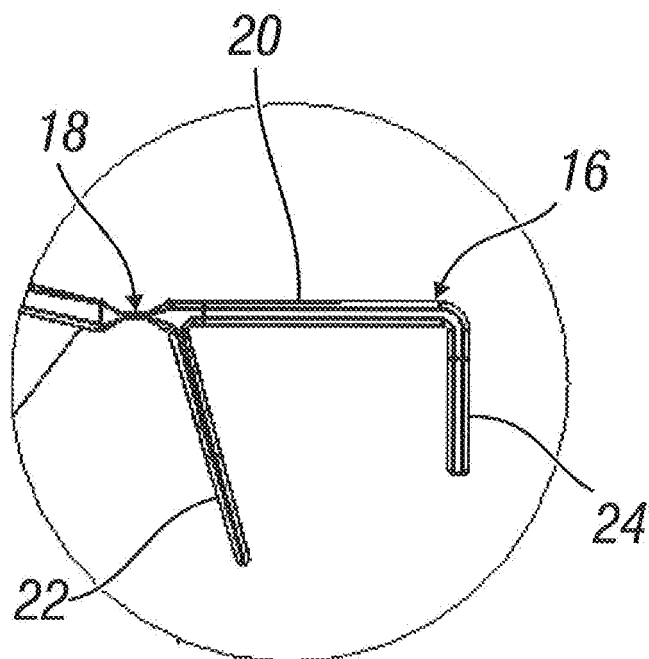
[Fig. 22]



[Fig. 23]



[Fig. 24]



[Fig. 25]

